

Elus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 17

## COMMUNE DE LIÈPVRE (Haut-Rhin)

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIÈPVRE SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

**Sous la présidence de Monsieur Pierrot HESTIN, Maire.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus. Il ouvre la séance à 18 heures.

**Présents** : Monsieur Pierrot HESTIN, Mesdames Claudine EGERMANN, Christiane FORCHARD, Éliane CÉBOKLI, Aline FINANCE, Pascale LICHTENAUER, Corinne MOUILLÉ, Maud PETITDEMANGE et Messieurs Denis PETIT, Michel MOUILLÉ, Gilbert CRAMPÉ, Gérard GASPERMENT, Jean-Paul MINGAT, Jacquy MOUGINY, Christophe PANTZER, Stève QUIRIN et Laurent WALTER.

**Absents excusés** : Mesdames Christine BATLOT et Francine SOSSLER.

**Ont donné procuration** : Madame Christine BATLOT à Monsieur Denis PETIT, Madame Francine SOSSLER à Monsieur Michel MOUILLÉ.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Bernard DELACÔTE, attaché.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui ne comporte qu'un seul point. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **POINT 1 – Location des chasses communales pour la période 2015/2024 – Fixation des conditions de location par adjudication des lots non loués par voie de gré à gré et composition de la commission de dévolution.**

Monsieur le Maire informe les élus du refus des adjudicataires actuels des lots n° 1 et 2 des chasses communales d'accepter les conditions d'une relocation, par le biais de conventions de gré à gré et pour la période 2015-2024, de leur lot aux conditions fixées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 octobre dernier.

En conséquence et compte tenu que ceux-ci ont fait valoir leur droit de priorité, la location de ces lots se fera par voie d'adjudication.

Après en avoir délibéré et sur avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse, le Conseil Municipal :

- décide, à l'unanimité, de fixer les mises à prix comme suit :

\* Lot n° 1 = 25 000 €

\* Lot n° 2 = 25 000 €

- décide, à l'unanimité, de fixer la date d'adjudication au samedi 10 janvier 2015 à 14 heures au théâtre municipal de Sainte-Marie-aux-Mines sous la forme d'une procédure groupée pour l'ensemble des communes de la vallée qui ont des lots à louer de la sorte.

- décide, à l'unanimité, de retenir la date butoir du vendredi 19 décembre 2014 pour le dépôt des offres sous pli recommandé avec avis de réception.

- désigne, sur demande de l'ensemble des élus au vote par assis et levé, les conseillers municipaux suivants comme membres de la commission de dévolution, Monsieur le Maire étant nommé président d'office :

a) Membres titulaires : Madame Maud PETITDEMANGE, Messieurs Michel MOUILLÉ et Laurent WALTER (décision prise à l'unanimité moins 3 abstention).

b) Membres suppléants : Messieurs Gilbert CRAMPÉ, Jean-Paul MINGAT et Stève QUIRIN (décision prise à l'unanimité moins 3 abstention).

- décide, à l'unanimité, de donner mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour réorganiser les lots et les remettre immédiatement en adjudication.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 40.

Fait et délibéré en séance à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.  
Lièpvre, le 12 novembre 2014

Le Maire,

Pierrot HESTIN.